

# Charte d'utilisation de la Grange associative

Charte ratifiée par l'Assemblée Générale et révisée annuellement



## Philosophie du lieu :

*Cultiver, se cultiver, échanger, expérimenter*

*Échanger des idées, des pratiques,  
des savoirs-faire  
dans des domaines écologique,  
artistique, culturel, socio-politique,  
culinaire et festif.*

## Pour quoi ?

- ▭ Cultiver / se cultiver, manger, expérimenter
- ▭ Lecture, sieste et méditation
- ▭ Utilisation non-commerciale, non-confessionnelle, non partisane
- ▭ Utilisation régulière / spécifique, à vocation associative, pas à vocation individuelle
- ▭ Pas d'hébergement, sauf accord exceptionnel de la Collégiale

## Quand ?

- ▭ Activités à durée limitée
- ▭ Approbation indispensable avant inscription sur le planning par un membre de la Collégiale (ou son suppléant)
- ▭ FIFO ? (first in first out -premier arrivé, premier servi-) à expérimenter
- ▭ Planning géré par la Collégiale, visible sur internet et affiché, coordonné un membre de la Collégiale

## Qui ?

- ▭ Pour les membres de l'association, adhérents ou actifs (adhésion indispensable)
- ▭ 49 personnes maximum dans le bâtiment
- ▭ Bâtiment privé, ne recevant pas de public (NB : l'assurance Maif couvre actuellement 50 membres)
- ▭ Intérieur du bâtiment et balcon, non fumeur et non vapoteur
- ▭ Pas d'animaux domestiques sur le site

## Comment ?

- ▭ Activités adaptées à un bâtiment autonome en énergie :
  - électricité (ordinaire ≤ 150 watt, except. 1500 watt)
  - cuisinières à bois et gaz
  - eau courante et phytoépuration
  - toilettes sèches
- ▭ Bibliothèque/vidéothèque partagée
- ▭ Matériel de chantier, d'hébergement, tables et chaises, à utiliser sur place
- ▭ Pour les activités spécifiques, chacun apporte son matériel
- ▭ Mise en œuvre de la sécurité avec affichage (extincteurs, issues de secours, trousse de secours...)
- ▭ Respect des lieux, entretien :
  - "Cahier de bord" pour la gestion courante, la maintenance du bâtiment.
  - Un responsable/animateur pour chaque activité, référent de l'entretien du lieu
  - Convention de prêt lors d'une utilisation par une association membre